

Procès-Verbal de la séance du vendredi 25 octobre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 25 octobre 2024 à 18 heures, selon convocation du 15 octobre 2024.

Étaient Présents : Monsieur Philippe GUIBERT, Maire. Messieurs Michel ROUSSEAU, Monsieur Vincent THIBAUD Adjoints. Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Madame Chantal LECHOPIER conseillère municipale.

Étaient représentés :

Monsieur Olivier BLONDET par Monsieur Vincent THIBAUD
Madame Odile POTARD par monsieur Michel ROUSSEAU
Madame Laurence CLAUSS par Monsieur Jacky DUPLOUICH

Était absente : Madame Saskia VAN LISHOUT.

Étaient secrétaires de séance :

Monsieur Michel Rousseau, 1^{er} adjoint et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignés secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

De 18h à 18h30

Intervention de Messieurs Pierre SABOURET, chargé d'affaires et Antoine BORE, chef de projets développement et concertation du groupe VOLKSWIND.

Présentation aux Elus d'un projet éolien potentiel sur le territoire communal, détail de la zone de projet (ses contraintes, son potentiel etc....) et de la phase de pré-étude.

I- Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024
- Approbation des statuts de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche
- Approbation du rapport de la CLECT
- Demande de retrait du Syndicat COUL GART EAU pour la compétence assainissement collectif de la commune et transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche
- Redevance d'occupation du domaine Public « ORANGE » année 2024
- Adhésion au contrat groupe d'assurance risque statutaire 2025-2028 du CDG87
- Remboursement des frais de transports scolaires aux familles
- Autorisations spéciales d'absence des agents
- Demande de subvention de la part du collège Louis Timbal de Châteauponsac
- Bons cadeaux offerts aux locataires du gîte rural
- SIDEPA : Modifications statutaires au 1^{er} janvier 2025
- Questions et informations diverses

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

II- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2024

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du 6 septembre 2024 est ainsi arrêté.

III- Approbation des statuts de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche

Le Maire présente aux membres du conseil les statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, modifiés comme suit :

Prise de compétence obligatoire des eaux usées au 1^{er} janvier 2025,

Prise de la compétence eau au 1^{er} janvier 2026

Intégration de la maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles.

Le conseil municipal, approuve les nouveaux statuts à 10 voix POUR.

IV-Approbation du rapport de la CLECT

Le Maire présente le rapport de la CLECT sur lequel figure le montant des attributions de compensation au 1^{er} janvier 2025 pour chaque commune.

Le montant pour notre commune reste inchangé par rapport à 2024 (- 23 045€).

Le conseil vote à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION.

V- Demande de retrait du Syndicat COUL GART EAU pour la compétence assainissement collectif de la commune et transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche

Le Maire expose au conseil le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) d'assainissement de la commune et rappelle les échanges entre la commune, le syndicat COUL-GART-EAU et la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.

Après discussion le conseil municipal à 10 voix POUR demande le retrait de la commune du syndicat COUL-GART-EAU pour la compétence assainissement collectif au 31/12/2024 et accepte de transférer cette compétence à la communauté de communes du Haut Limousin en Marche au 1^{er} janvier 2025 ainsi que les contrats en cours sur cette compétence.

Le conseil autorise le Maire à signer les documents liés à ces décisions.

VI- Redevance d'occupation du domaine Public ORANGE année 2024

Le Maire informe le conseil que le montant de la redevance d'occupation du domaine public s'élève à 1904,28 €, pour 2024. Il communique les barèmes fixés au titre de l'année 2024 ;

• Pour les infrastructures souterraines, par km et par artère : 48.27 €,

• Pour les infrastructures aériennes, par km et par artère : 64.36 €.

Le conseil approuve l'inventaire du patrimoine et le montant de la redevance à 10 voix POUR.

VII- Adhésion au contrat groupe d'assurance risque statutaire 2025-2028 du CDG 87

Le Maire informe le conseil que suite à un appel d'offre lancé par le centre de gestion pour le contrat d'assurance des risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, le marché d'assurance a été attribué à CNP ASSURANCES /Relyens (gestionnaire du contrat) pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 aux conditions suivantes :

Cotisation pour les agents CNRACL : tous les risques avec 1 franchise de 20 jours : taux de 9.33 %,

Cotisation pour les agents IRCANTEC : tous les risques avec 1 franchise de 10 jours : taux de 1.39 %.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à adhérer au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le CDG 87 pour le compte des collectivités, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

VIII- Remboursement des frais de transports scolaires aux familles

Le Maire soumet au conseil un état détaillé des frais à rembourser, le montant total s'élevé à 315 €. Le conseil à 10 voix POUR approuve les montants à rembourser aux familles et autorise le Maire ou son représentant à signer les mandats correspondants.

IX- Autorisations spéciales d'absence des agents

Le Maire informe le conseil que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'unanimité au projet présenté par la commune lors de la commission du 19 septembre 2024, concernant le régime des autorisations spéciales d'absences des agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 10 voix POUR :

Accepte les modalités d'attribution et d'organisation des autorisations spéciales d'absence et dit que les dispositions de cette délibération prendront effet à compter du 1^{er} novembre 2024.

Une copie de cette décision sera donnée aux membres du conseil et à chacun des salariés.

X- Demande de subvention de la part du collège Louis Timbal de Châteauponsac

Le Maire présente au conseil une demande de subvention de la part du collège Louis Timbal.

Cette subvention permet de fixer au minimum la participation des familles lors des divers voyages ou sorties scolaires. Le Maire informe le conseil que 3 élèves sont domiciliés sur notre commune et propose d'attribuer la somme de 50 € par élève.

Le conseil accepte cette proposition et vote à 8 voix POUR.

(Monsieur Thibaud, ne participe ni au débat ni au vote, son fils étant concerné par cette demande).

XI- Bons cadeaux offerts aux locataires du gîte rural

Sur proposition de Madame Willems en charge des locations, un bon cadeau d'une valeur de 16 € » (1 seul bon par arrivée) sera offert aux locataires de notre gîte rural.

Ce bon cadeau sera utilisable au commerce multiservices « L'Amuse-Bouche/ Les Saveurs de Dompierre, valable sur le restaurant et l'épicerie.

Le conseil approuve cette proposition à 10 voix POUR.

XII- SIDEPA : Modifications statutaires au 1^{er} janvier 2025

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'approuver la modification des statuts du SIDEPA :

Suite à la restitution de la compétence assainissement non collectif aux communes concernées au 1^{er} janvier 2025, suite à la prise de compétence anticipée de l'assainissement par la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, suite à l'intégration des communes de Vaulry et Montrol-Sénard au 1^{er} janvier 2025 pour la gestion de l'eau potable.

Le syndicat SIDEPA devient SIDEP du fait qu'il est un syndicat à vocation unique avec comme seule compétence l'eau potable.

XIII - Questions et informations diverses

Intervention de Monsieur Guibert

***Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables 2024**

Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier à Monsieur le Préfet.

***Collecte des ordures ménagères**

Après discussion des membres du conseil sur la carte des points d'apport volontaires, Le point prévu à Champagnat n'est pas validé, une proposition est en cours pour définir un autre point. Messieurs Guibert et Rousseau sont en charge de ce dossier.

***Remise en état des routes suite aux travaux.**

Le Maire donne le compte-rendu de la visite des routes, le 22 octobre 2024.

La visite sur le terrain s'est faite en présence de Monsieur Rousseau, 1^{er} adjoint et de Monsieur Justin Mandon chargé de projets ENEDIS-Grands Travaux et de Monsieur Anthony Rémy de Sobeca.

A ce jour, la remise en état des routes n'est pas terminée.

***Conseil Départemental de la Haute-Vienne**

1) Dossiers CTD programmation 2025

La commune a reçu un accusé réception des demandes de subventions portant sur les opérations de voirie retenues pour 2025.

2) RD 942

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une réponse au courrier adressé en mai 2024 au Conseil Départemental relatif à la limitation de vitesse au niveau des lieux-dits « Le Maubert et Le Beauvert ». Un arrêté de limitation de vitesse à 70 km/h couvrira le secteur allant de l'intersection de la RD 9452 avec la RN 145 jusqu'à l'intersection de la RD9 942 avec la RD 45.

Le Maire précise qu'à titre temporaire un radar pédagogique sera mis en place afin de sensibiliser les usagers sur le respect de la limitation de vitesse actuellement en place.

***Dossiers DETR ou DSIL- Circulaire avec catégories de travaux éligibles et taux de subvention.**

La commune souhaitait déposer une demande de subvention pour le remplacement des menuiseries de deux logements locatifs, après renseignements pris auprès des services de la Préfecture, l'Etat n'octroie pas de subvention pour les logements déjà occupés.

Le conseil sollicite le Maire pour faire établir un autre devis concernant ces travaux.

Ce projet sera inscrit à l'ordre du jour d'une autre séance.

***Remplacement de fenêtres pour un logement locatif**

Le Maire présente un devis de l'entreprise Audier pour remplacer en urgence deux fenêtres au logement locatif 1 rue de la Bascule. Le conseil autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 1 521.18 € T.T.C.

***Prêt de la maison des loisirs**

Madame Agnès Duroyaume propose de donner une participation financière pour le prêt de la maison des loisirs qu'elle occupe deux fois par semaine pour dispenser ses cours de dessin.

Après discussion du conseil, un tarif est proposé, Madame Marie-Paule Willems en charge des salles doit prendre contact avec Madame Duroyaume sur ce point.

***Courrier d'un habitant du Bourg**

Le Maire donne lecture d'un courrier d'un habitant évoquant la vitesse excessive sortie du bourg, direction la route de la carrière. Le conseil précise qu'à cet endroit la vitesse est déjà limitée à 50km/h.

***Acquisition d'une armoire de transfert chaude**

Le Maire informe le conseil de l'acquisition d'une armoire de transfert chaude (20 niveaux) avec 10 bacs en inox pour la salle des fêtes, l'ensemble pour un montant de 2 850.72 € TTC a été acheté auprès de la société « Tout pour le froid » à Limoges.

Intervention de Monsieur Michel Rousseau

***Chemin de la Forêt**

Monsieur Rousseau informe le conseil qu'un expert forestier sollicite pour le compte du propriétaire de la forêt de Dompierre (Le GF de l'étang) l'acquisition des parcelles ZB N° 42, 45 et 49. Ces parcelles correspondent à d'anciens chemins.

Après discussion le conseil donne un accord de principe sur la vente de ces parcelles mais souhaite qu'un courrier soit adressé au propriétaire du terrain située à l'extrémité du chemin ZB N°42, Monsieur Robert Meissonnier, propriétaire de la parcelle ZB N°16.

***Créances**

Monsieur Rousseau et Madame Willems ont souhaité rencontrer Monsieur Ceroux, Trésorier du Service de Gestion Comptable de Bellac pour faire le point sur l'état des restes à recouvrer. Un état des impayés sera envoyé chaque trimestre à la mairie.

Intervention de Madame Marie-Paule Willems

***Lisibilité des panneaux directionnels**

Madame Marie-Paule Willems signale au conseil que plusieurs panneaux directionnels sont effacés. Il est décidé que chaque conseiller répertorie les panneaux illisibles afin d'établir un tableau récapitulatif avec les noms des hameaux concernés.

***Rempoissonnement de l'étang**

Madame Willems est en charge de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50 minutes.

Philippe Guibert, Maire



Michel Rousseau, secrétaire de séance.

Procès-Verbal de la séance du vendredi 25 octobre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 25 octobre 2024 à 18 heures, selon convocation du 15 octobre 2024.

Etaient Présents : Monsieur Philippe GUIBERT, Maire. Messieurs Michel ROUSSEAU, Monsieur Vincent THIBAUD Adjoints. Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Madame Chantal LECHOPIER conseillère municipale.

Étaient représentés :

Monsieur Olivier BLONDET par Monsieur Vincent THIBAUD
Madame Odile POTARD par monsieur Michel ROUSSEAU
Madame Laurence CLAUSS par Monsieur Jacky DUPLOUICH

Était absente : Madame Saskia VAN LISHOUT.

Etaient secrétaires de séance :

Monsieur Michel Rousseau, 1^{er} adjoint et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignés secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

De 18h à 18h30

Intervention de Messieurs Pierre SABOURET, chargé d'affaires et Antoine BORE, chef de projets développement et concertation du groupe VOLKSWIND.

Présentation aux Elus d'un projet éolien potentiel sur le territoire communal, détail de la zone de projet (ses contraintes, son potentiel etc....) et de la phase de pré-étude.

I- Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024
- Approbation des statuts de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche
- Approbation du rapport de la CLECT
- Demande de retrait du Syndicat COUL GART EAU pour la compétence assainissement collectif de la commune et transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche
- Redevance d'occupation du domaine Public « ORANGE » année 2024
- Adhésion au contrat groupe d'assurance risque statutaire 2025-2028 du CDG87
- Remboursement des frais de transports scolaires aux familles
- Autorisations spéciales d'absence des agents
- Demande de subvention de la part du collège Louis Timbal de Châteauponsac
- Bons cadeaux offerts aux locataires du gîte rural
- SIDEPA : Modifications statutaires au 1^{er} janvier 2025
- Questions et informations diverses

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

II- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2024

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du 6 septembre 2024 est ainsi arrêté.

III- Approbation des statuts de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche

Le Maire présente aux membres du conseil les statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, modifiés comme suit :

Prise de compétence obligatoire des eaux usées au 1^{er} janvier 2025,

Prise de la compétence eau au 1^{er} janvier 2026

Intégration de la maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles.

Le conseil municipal, approuve les nouveaux statuts à 10 voix POUR.

IV-Approbation du rapport de la CLECT

Le Maire présente le rapport de la CLECT sur lequel figure le montant des attributions de compensation au 1^{er} janvier 2025 pour chaque commune.

Le montant pour notre commune reste inchangé par rapport à 2024 (- 23 045€).

Le conseil vote à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION.

V- Demande de retrait du Syndicat COUL GART EAU pour la compétence assainissement collectif de la commune et transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche

Le Maire expose au conseil le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) d'assainissement de la commune et rappelle les échanges entre la commune, le syndicat COUL-GART-EAU et la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.

Après discussion le conseil municipal à 10 voix POUR demande le retrait de la commune du syndicat COUL-GART-EAU pour la compétence assainissement collectif au 31/12/2024 et accepte de transférer cette compétence à la communauté de communes du Haut Limousin en Marche au 1^{er} janvier 2025 ainsi que les contrats en cours sur cette compétence.

Le conseil autorise le Maire à signer les documents liés à ces décisions.

VI- Redevance d'occupation du domaine Public ORANGE année 2024

Le Maire informe le conseil que le montant de la redevance d'occupation du domaine public s'élève à 1904.28 €, pour 2024. Il communique les barèmes fixés au titre de l'année 2024 ;

• Pour les infrastructures souterraines, par km et par artère : 48.27 €,

• Pour les infrastructures aériennes, par km et par artère : 64.36 €.

Le conseil approuve l'inventaire du patrimoine et le montant de la redevance à 10 voix POUR.

VII- Adhésion au contrat groupe d'assurance risque statutaire 2025-2028 du CDG 87

Le Maire informe le conseil que suite à un appel d'offre lancé par le centre de gestion pour le contrat d'assurance des risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, le marché d'assurance a été attribué à CNP ASSURANCES /Relyens (gestionnaire du contrat) pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 aux conditions suivantes :

Cotisation pour les agents CNRACL : tous les risques avec 1 franchise de 20 jours : taux de 9.33 %,

Cotisation pour les agents IRCANTEC : tous les risques avec 1 franchise de 10 jours : taux de 1.39 %.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à adhérer au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le CDG 87 pour le compte des collectivités, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

VIII- Remboursement des frais de transports scolaires aux familles

Le Maire soumet au conseil un état détaillé des frais à rembourser, le montant total s'élève à 315 €. Le conseil à 10 voix POUR approuve les montants à rembourser aux familles et autorise le Maire ou son représentant à signer les mandats correspondants.

IX- Autorisations spéciales d'absence des agents

Le Maire informe le conseil que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'unanimité au projet présenté par la commune lors de la commission du 19 septembre 2024, concernant le régime des autorisations spéciales d'absences des agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 10 voix POUR :

Accepte les modalités d'attribution et d'organisation des autorisations spéciales d'absence et dit que les dispositions de cette délibération prendront effet à compter du 1^{er} novembre 2024.

Une copie de cette décision sera donnée aux membres du conseil et à chacun des salariés.

X- Demande de subvention de la part du collège Louis Timbal de Châteauponsac

Le Maire présente au conseil une demande de subvention de la part du collège Louis Timbal.

Cette subvention permet de fixer au minimum la participation des familles lors des divers voyages ou sorties scolaires. Le Maire informe le conseil que 3 élèves sont domiciliés sur notre commune et propose d'attribuer la somme de 50 € par élève.

Le conseil accepte cette proposition et vote à 8 voix POUR.

(Monsieur Thibaud, ne participe ni au débat ni au vote, son fils étant concerné par cette demande).

XI- Bons cadeaux offerts aux locataires du gîte rural

Sur proposition de Madame Willems en charge des locations, un bon cadeau d'une valeur de 16 € » (1 seul bon par arrivée) sera offert aux locataires de notre gîte rural.

Ce bon cadeau sera utilisable au commerce multiservices « L'Amuse-Bouche/ Les Saveurs de Dompierre, valable sur le restaurant et l'épicerie.

Le conseil approuve cette proposition à 10 voix POUR.

XII- SIDEPA : Modifications statutaires au 1^{er} janvier 2025

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'approuver la modification des statuts du SIDEPA :

Suite à la restitution de la compétence assainissement non collectif aux communes concernées au 1^{er} janvier 2025, suite à la prise de compétence anticipée de l'assainissement par la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, suite à l'intégration des communes de Vaulry et Montrol-Sénard au 1^{er} janvier 2025 pour la gestion de l'eau potable.

Le syndicat SIDEPA devient SIDEP du fait qu'il est un syndicat à vocation unique avec comme seule compétence l'eau potable.

XIII- Questions et informations diverses

Intervention de Monsieur Guibert

***Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables 2024**

Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier à Monsieur le Préfet.

***Collecte des ordures ménagères**

Après discussion des membres du conseil sur la carte des points d'apport volontaires,

Le point prévu à Champagnat n'est pas validé, une proposition est en cours pour définir un autre point.

Messieurs Guibert et Rousseau sont en charge de ce dossier.

***Remise en état des routes suite aux travaux.**

Le Maire donne le compte-rendu de la visite des routes, le 22 octobre 2024.

La visite sur le terrain s'est faite en présence de Monsieur Rousseau, 1^{er} adjoint et de Monsieur Justin Mandon chargé de projets ENEDIS-Grands Travaux et de Monsieur Anthony Rémy de Sobeca.

A ce jour, la remise en état des routes n'est pas terminée.

***Conseil Départemental de la Haute-Vienne**

1) Dossiers CTD programmation 2025

La commune a reçu un accusé réception des demandes de subventions portant sur les opérations de voirie retenues pour 2025.

2) RD 942

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une réponse au courrier adressé en mai 2024 au Conseil Départemental relatif à la limitation de vitesse au niveau des lieux-dits « Le Maubert et Le Beauvert ».

Un arrêté de limitation de vitesse à 70 km/h couvrira le secteur allant de l'intersection de la RD 9452 avec la RN 145 jusqu'à l'intersection de la RD9 942 avec la RD 45.

Le Maire précise qu'à titre temporaire un radar pédagogique sera mis en place afin de sensibiliser les usagers sur le respect de la limitation de vitesse actuellement en place.

***Dossiers DETR ou DSIL- Circulaire avec catégories de travaux éligibles et taux de subvention.**

La commune souhaitait déposer une demande de subvention pour le remplacement des menuiseries de deux logements locatifs, après renseignements pris auprès des services de la Préfecture, l'Etat n'octroie pas de subvention pour les logements déjà occupés.

Le conseil sollicite le Maire pour faire établir un autre devis concernant ces travaux.

Ce projet sera inscrit à l'ordre du jour d'une autre séance.

***Remplacement de fenêtres pour un logement locatif**

Le Maire présente un devis de l'entreprise Audier pour remplacer en urgence deux fenêtres au logement locatif 1 rue de la Bascule. Le conseil autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 1 521.18 € T.T.C.

***Prêt de la maison des loisirs**

Madame Agnès Duroyaume propose de donner une participation financière pour le prêt de la maison des loisirs qu'elle occupe deux fois par semaine pour dispenser ses cours de dessin.

Après discussion du conseil, un tarif est proposé, Madame Marie-Paule Willems en charge des salles doit prendre contact avec Madame Duroyaume sur ce point.

***Courrier d'un habitant du Bourg**

Le Maire donne lecture d'un courrier d'un habitant évoquant la vitesse excessive sortie du bourg, direction la route de la carrière. Le conseil précise qu'à cet endroit la vitesse est déjà limitée à 50km/h.

***Acquisition d'une armoire de transfert chaude**

Le Maire informe le conseil de l'acquisition d'une armoire de transfert chaude (20 niveaux) avec 10 bacs en inox pour la salle des fêtes, l'ensemble pour un montant de 2 850.72 € TTC a été acheté auprès de la société « Tout pour le froid » à Limoges.

Intervention de Monsieur Michel Rousseau

***Chemin de la Forêt**

Monsieur Rousseau informe le conseil qu'un expert forestier sollicite pour le compte du propriétaire de la forêt de Dompierre (Le GF de l'étang) l'acquisition des parcelles ZB N° 42, 45 et 49. Ces parcelles correspondent à d'anciens chemins.

Après discussion le conseil donne un accord de principe sur la vente de ces parcelles mais souhaite qu'un courrier soit adressé au propriétaire du terrain située à l'extrémité du chemin ZB N°42, Monsieur Robert Meissonnier, propriétaire de la parcelle ZB N°16.

***Créances**

Monsieur Rousseau et Madame Willems ont souhaité rencontrer Monsieur Ceroux, Trésorier du Service de Gestion Comptable de Bellac pour faire le point sur l'état des restes à recouvrer. Un état des impayés sera envoyé chaque trimestre à la mairie.

Intervention de Madame Marie-Paule Willems

***Lisibilité des panneaux directionnels**

Madame Marie-Paule Willems signale au conseil que plusieurs panneaux directionnels sont effacés. Il est décidé que chaque conseiller répertorie les panneaux illisibles afin d'établir un tableau récapitulatif avec les noms des hameaux concernés.

***Rempoissonnement de l'étang**

Madame Willems est en charge de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50 minutes.

Philippe Guibert, Maire



Michel Rousseau, secrétaire de séance.

